

## Ce que vous devez savoir avant de commencer

Avant d'utiliser le portail de la FCNB, veuillez tenir compte des informations suivantes :

<b>Exigences système du navigateur Web</b>	Pour que le système en ligne puisse fonctionner correctement, il est important que votre navigateur Web soit compatible avec le portail de la FCNB. Assurez-vous d'utiliser la plus récente version de votre navigateur et que celui-ci a été mis à jour correctement. Notre portail est compatible avec les navigateurs Microsoft Explorer, Google Chrome, Firefox et Safari.
<b>Nom d'utilisateur</b>	Votre nom d'utilisateur est l'adresse électronique que vous nous avez fournie. Assurez-vous que cette adresse n'est utilisée que par vous. Veuillez vérifier votre boîte de réception à intervalles réguliers, car tous les avis du système y seront envoyés.
<b>Vendeur autorisé</b>	Si vous faites une demande de permis de représentant, sélectionnez le nom du vendeur autorisé dans le menu déroulant. Veuillez contacter votre vendeur si le nom de ce dernier ne figure pas dans la liste.
<b>Vérification du casier judiciaire</b>	S'il s'agit d'une nouvelle demande, on vous demandera de téléverser une copie de l'attestation de vérification de votre casier judiciaire. Pour de plus amples renseignements sur les critères obligatoires, cliquez <a href="#">ici</a> .
<b>Admissibilité de la demande</b>	Si vous dévoilez de l'information qui pourrait avoir des répercussions sur votre admissibilité, il se peut qu'on vous demande de téléverser des documents complémentaires. Voici une liste non exhaustive des informations qui pourraient nécessiter un examen plus approfondi de votre admissibilité : faillites, mesures disciplinaires, décisions judiciaires, casier judiciaire. Des informations complémentaires peuvent être demandées au cours de l'examen de votre demande.